



REDUCTION-IMPOTS.FR
PAR AB PATRIMOINE

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

www.reduction-impots.fr

Qui sommes-nous ?

AB Patrimoine est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine fondé en 2008, ayant pour objectif de faire bénéficier d'un conseil de qualité, objectif et guidé avant tout par l'intérêt du client.

Reduction-impots.fr est une filiale spécialisée dans le courtage sur internet de solutions de placement et de défiscalisation.

Bertrand BROTTIER

Dirigeant fondateur

Titulaire d'un Master 2 en Gestion de Patrimoine obtenu à l'ESC Paris-Europe, Bertrand BROTTIER dispose d'une solide expérience en finance d'entreprise avant de fonder en 2008 le cabinet de conseil AB Patrimoine.

Audrey BROTTIER

Dirigeant fondateur

Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Comptabilité et Finance (DESCF), Audrey BROTTIER a fondé le cabinet AB Patrimoine pour répondre aux besoins de conseil des chefs d'entreprise.

Notre métier

Le métier de conseil en gestion de patrimoine consiste à aider les personnes privées à constituer, développer et transmettre leur patrimoine dans des conditions optimales.

Contrairement à l'idée largement répandue, le conseil en gestion de patrimoine ne s'adresse pas qu'aux plus fortunés. Tout le monde peut à un moment ou à un autre se retrouver face à une situation nécessitant l'intervention d'un conseil spécialisé.

Afin de fournir un service d'accompagnement adapté au besoin du client, nous avons développé deux approches complémentaires :

Le conseil global

Nous accompagnons les personnes souhaitant se lancer dans une démarche d'optimisation patrimoniale globale. Nous réalisons l'audit complet de la situation patrimoniale du client, aboutissant à la remise d'un rapport d'analyse écrit portant sur les 5 axes suivants : fiscalité, gestion d'actifs, prévoyance, transmission de patrimoine, et retraite.

Une fois le rapport remis, nous accompagnons le client dans la mise en place des préconisations et dans la sélection des solutions d'investissement et de placement retenues.

Le courtage

Nous réalisons en continu l'examen des solutions proposées sur le marché en matière de placement, d'investissement, et de défiscalisation. Ainsi, nous sommes à même d'accompagner nos clients dans leur recherche de produits et de services financiers, afin de leur permettre d'accéder aux offres les plus performantes du marché dans les conditions les plus concurrentielles.

Notre **statut** réglementaire

Le statut de conseiller en gestion de patrimoine est un statut réglementé qui requiert des diplômes spécialisés, une obligation annuelle de formation et des autorisations administratives.

Le Conseil en Investissement Financier :

Les CIF sont des personnes exerçant à titre habituel des activités de conseil en investissement sur instruments financiers, sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

AB Patrimoine et Reduction-impots.fr sont des sociétés de conseil en investissement financier enregistrées respectivement sous les numéros 12068344 et 15005221 auprès de l'ORIAS et adhèrent à une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.

Le Courtage en Assurance :

Le courtier en assurance est mandaté par l'assuré pour lui présenter, lui proposer ou l'aider à conclure des contrats d'assurance ou de réassurance (article L511-1 du Code des Assurances).

AB Patrimoine et Reduction-impots.fr sont des sociétés de courtage d'assurance enregistrées respectivement sous les numéros 12068344 et 15005221 auprès de l'ORIAS.

La Transaction immobilière :

L'activité d'intermédiaire en transaction immobilière est encadrée par la Loi n°70-9 du 2 Janvier 1970 « Loi Hoguet ».

AB Patrimoine et Reduction-impots.fr sont titulaires de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, délivrées respectivement par la préfecture de la Réunion sous le numéro 708 et par la CCI de Paris sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 852.

Nos **valeurs**

L'objectivité du conseil

Le capital d'AB Patrimoine et celui de Reduction-impots.fr n'appartiennent à aucune structure bancaire ou assurantielle. Nous sommes très attachés à cette indépendance capitalistique car ce statut nous permet de sélectionner nos partenaires en toute objectivité et d'éviter la commercialisation de « produits de la maison », ce qui est souvent le grief fait par les clients à leur banquier privé.

La proximité et la disponibilité

Nous sommes un cabinet à taille humaine et tenons pour essentielles la proximité et la qualité de la relation que nous entretenons avec nos clients et nous nous engageons à être disponibles et réactifs pour les satisfaire.

L'écoute et la simplicité

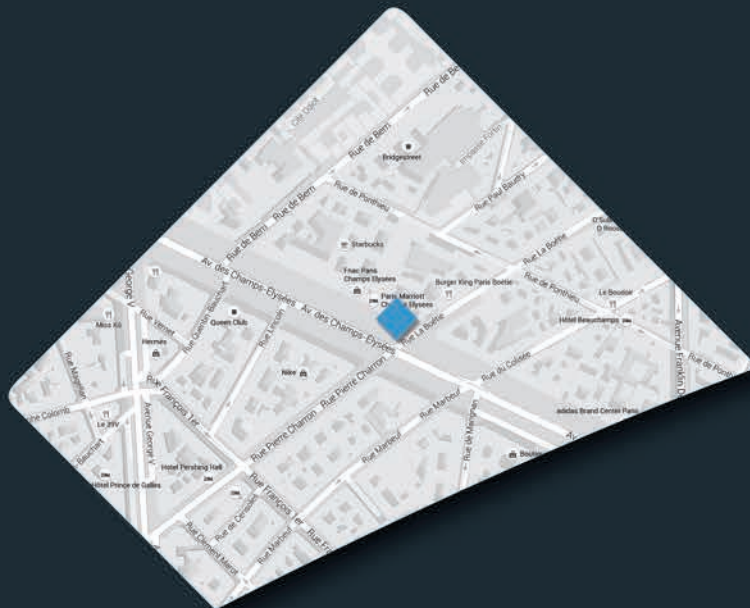
Notre rôle est avant tout d'être à l'écoute de nos clients pour comprendre leurs problématiques et objectifs patrimoniaux afin de leur restituer de manière claire et simple les solutions qui en tant que professionnels nous semblent les plus pertinentes.

La rigueur

Qui dit simple ne dit pas simpliste. Nous nous engageons à faire bénéficier à nos clients dans la relation privilégiée que nous entretenons avec eux du meilleur niveau de conseil et des produits d'investissement et de placement les plus performants du marché.

Nous **rencontrer**

Le cabinet **Reduction-impots.fr** est ravi de vous rencontrer
au 66 Avenue des Champs-Élysées, Paris 8^e
pour échanger avec vous sur vos problématiques patrimoniales.



REDUCTION-IMPOTS.FR
PAR AB PATRIMOINE

66 Avenue des Champs-Élysées • 75008 PARIS

Portable : 06 22 88 55 10 • Bureau : 01 85 09 77 19 • Fax : 09 72 28 30 28

Mail : contact@reduction-impots.fr

www.reduction-impots.fr